

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**Plan de gestion
du parc des
coteaux -
Autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

32

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG,
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET M. BOURIGAULT,
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU,
M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT**

Absent :

M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique que la Ville développe un plan de gestion du Parc des coteaux. Le plan de gestion du parc des Coteaux est un outil de projet et de coordination de la gestion territoriale mettant en avant toute la diversité de ses richesses naturelles et sociales, dont les objectifs sont notamment :

- Développer une cohérence dans la gestion et les usages à l'échelle intercommunale
- Préserver, protéger, valoriser et aménager les patrimoines naturels et bâtis
- Favoriser les formes et les temps d'échange, de formation et de partage

La synthèse des études, dont la restitution publique s'est faite le 05 décembre 2017, propose un plan d'action pluriannuel 2018-2020 sur plusieurs échelles d'actions. Les actions communes aux 4 villes seront traitées à l'échelle intercommunale par le GIP-GPV (projet d'éco-pâturage, création d'un site web, ...). Les actions locales seront traitées sous maîtrise d'ouvrage de chacune des villes.

Pour la Ville de Floirac, les actions opérationnelles identifiées dans le plan de gestion sont : la plantation et taille d'arbres, la création et surcreusement de mares temporaires, la création de clairière, la gestion des corridors écologiques, la pose de nichoirs et des aménagements de cavité, d'une part, la mise en place d'outils de revalorisation des déchets verts produits par les services municipaux d'autre part.

Par ailleurs, Le Conseil Municipal, par sa délibération n° 8 du 05 février 2018, a autorisé l'inscription du domaine forestier de la Burthe et la partie publique du Fil vert « Phase 1 » au titre des Espaces Naturels Sensibles locaux de Gironde. A ce titre, ces espaces peuvent maintenant bénéficier d'un soutien par le département dans les domaines de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public.

En parallèle à cette création d'AP/CP, le Conseil Municipal a approuvé le 12 mars dernier la demande de subvention auprès du Conseil départemental pour valider le montage financier de l'opération sur la période 2018-2020.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que cette opération pluriannuelle fasse l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) planifiée de la manière suivante :

Plan de gestion du parc des Coteaux - Opération n° 1802

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Autorisation de programme | 40 000,00 |
| Crédits de paiement 2018 | 16 000,00 |
| Crédits de paiement 2019 | 12 000,00 |
| Crédits de paiement 2020 | 12 000,00 |

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 21 mars 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Environnement et cadre de vie du 26 mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

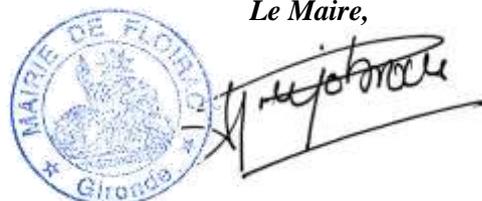
PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget primitif 2018.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

A la Mairie de FLOIRAC, le 4 AVRIL 2018

Le Maire,



| | |
|----------------------|-----------|
| Nombre de votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 31 |
| Contre : | |
| Abstention : | |